

La Conférence nationale de 2006

DOCUMENT DE RÉFLEXION PRODUCTEURS ET INDUSTRIES CULTURELLES

Dans les remous du changement

La production et la distribution sont deux éléments clés de la santé et de l'intégrité du continuum de la création. Une fois la tâche de la création ou de l'interprétation d'une oeuvre d'art accomplie, le grand défi consiste à la rendre accessible pour permettre à un public d'en jouir. La tâche de la production et de la distribution est cruciale pour le bien-être artistique et financier de l'artiste/créateur. Il s'agit du rôle traditionnel du producteur et des entreprises culturelles.

On dit souvent des industries culturelles qu'elles sont le « pipeline » qui alimente les publics en talent canadien au moyen de nombreux canaux différents. On entend souvent dire que sans nos artistes/créateurs, il ne serait pas nécessaire d'avoir des industries culturelles. C'est une vue trop simpliste qui ne reflète pas le rôle que les industries culturelles se font fort de jouer pour favoriser, promouvoir et soutenir les créateurs et les artistes canadiens. Au début du 21^e siècle, l'analogie avec le pipeline est foncièrement erronée et empêche la réflexion prospective sur le rôle évolutif des industries culturelles dans le continuum de la création.

Avec le développement continu des technologies comme l'Internet, les distinctions qui ont toujours séparé l'artiste/créateur du producteur ou des industries culturelles s'embrouillent profondément. Certains observateurs vont même jusqu'à dire que la terminologie de la description de la fonction de la production et de la distribution est aussi morte que les dinosaures.

En attendant avec impatience la révision des politiques et des lois existantes ou l'élaboration de nouvelles approches pour stimuler la croissance dans le secteur culturel, nous devons d'abord nous occuper des fondements des approches courantes du secteur de la production et des industries culturelles.

Le gouvernement fédéral a reconnu dans ses politiques que les producteurs et les industries culturelles jouent un rôle essentiel dans le partage de notre produit artistique et culturel avec les Canadiens et les publics du monde. **Notre pays a reconnu par le passé qu'il faut absolument que les secteurs de la distribution et de la production soient sains et intègres pour préserver l'identité canadienne.**

Les mesures d'appui traditionnelles

S'il est crucial pour le gouvernement canadien d'investir dans les artistes et les créateurs, il est aussi important qu'ils aient accès aux producteurs et aux industries culturelles pour diffuser leur oeuvre.

Le gouvernement a compris la nécessité d'assurer que toutes les formes de distribution et de promotion réservent à l'imagination canadienne la place qu'il lui faut pour s'épanouir et être partagée. Le gouvernement a exercé pour ce faire trois de ses pouvoirs les plus importants et les plus efficaces :

- son pouvoir législatif;
- son pouvoir de réglementation; et
- l'utilisation de son pouvoir de dépenser.

Le gouvernement a donc élaboré au fil du temps une panoplie d'instruments lui permettant d'user de la carotte et du bâton pour atteindre ses objectifs en matière de politique publique pour les industries culturelles. Ces objectifs consistent à assurer que les principaux véhicules de diffusion des œuvres canadiennes (enregistrement sonore, édition du livre et de magazines, production cinématographique et télévisée, nouveaux médias) contribuent aux objectifs généraux de nos politiques culturelles.

Les restrictions en matière de propriété devaient assurer un contrôle canadien efficace de nos systèmes de distribution clés. Quelques-unes se trouvent dans les lois et un grand nombre dans les règlements qui limitent la propriété et le contrôle étrangers de nos industries culturelles.

On peut trouver la première indication de cet engagement dans le système de radiodiffusion. En créant la Société Radio-Canada en vertu d'une loi du Parlement en 1936, le gouvernement fédéral a déclaré que le diffuseur public appartenait aux Canadiens. Cette affirmation soulignait que le Parlement était conscient de l'importance nationale vitale de la radiodiffusion.

La propriété publique du système de radiodiffusion signifiait aussi que les sociétés qui voulaient utiliser les ondes publiques à des fins commerciales devaient nécessairement prouver que les propriétaires, c'est-à-dire les Canadiens, allaient en retirer un certain profit. C'est en raison de cette démarche de contrepartie que les demandeurs d'une licence de radiodiffusion doivent démontrer qu'ils entendent investir dans le contenu canadien et dans le temps d'antenne accordé à la création et à la production du Canada pour obtenir et

conserver une licence du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Le CRTC s'est servi de cet élément de la Loi sur la radiodiffusion (1991) pour générer l'investissement, par les radiodiffuseurs privés et publics, d'environ un milliard de dollars consacré à la conception, à la production et à la distribution du contenu canadien des domaines comme les arts, les nouvelles et, évidemment, dans les sports comme le hockey.

Quand d'autres formes de distribution ont commencé à apparaître dans le paysage culturel canadien, le gouvernement a appliqué la même logique de propriété à la pérennité d'autres systèmes clés de distribution et de production.

La différence critique entre les radiodiffuseurs les autres types de producteurs et les industries culturelles est que beaucoup d'industries culturelles sont des entreprises commerciales privées. Si on peut faire valoir que le système de radiodiffusion est public, il semble plus difficile de justifier l'imposition de règles aux entreprises privées.

Les programmes de financement sont la carotte de la démarche du gouvernement envers les industries culturelles. Une gamme d'agences et de programmes de financement du gouvernement encourage la production de matériel canadien. La récompense directe si vous contribuez à la distribution et à la promotion du contenu canadien s'est avérée un mécanisme assez persuasif pour vous faire partager l'engagement du gouvernement dans ce domaine.

Remise en question des mesures de soutien traditionnelles

L'arrivée des nouvelles formes de distribution rend malaisé le processus d'adaptation des lois et des règlements pour assurer une certaine cohérence du traitement de l'ensemble des industries culturelles et des systèmes de distribution. **La convergence, cette nouvelle réalité socio-économique du 21e siècle, continue de défier l'efficacité des approches traditionnelles de législation et de réglementation des industries culturelles et des systèmes de distribution.**

La radio satellite, la baladodiffusion, le partage de fichiers et d'autres technologies de distribution relativement nouvelles ont exercé une pression énorme sur certains éléments du cadre de la politique culturelle fédérale sur les industries culturelles. En témoignent :

- l'élaboration et le dépôt des révisions de la Loi sur le droit d'auteur;
- la décision du CRTC sur la radio par satellite;
- l'examen continu de la politique des télécommunications;
- la nouvelle pression pour examiner le rôle de la SRC;
- les pressions pour revoir la Loi sur la radiodiffusion;

- les pressions pour combiner la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur les télécommunications;
- la participation continue du Canada aux négociations de la mise à jour de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS);
- la participation continue du Canada aux négociations commerciales de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

Outre les défis technologiques, les politiques du gouvernement sur les industries culturelles et les collectivités de la production sont compliquées, et dans certains cas compromises, par la participation du Canada aux négociations commerciales internationales, comme l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), et également par l'entremise de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), entre autres.

L'association de ces facteurs modifie sans cesse le terrain de jeu des producteurs et des industries culturelles. **Le changement technologique et la mondialisation du commerce aspirent les politiques canadiennes dans un maëlstrom dont il n'est pas facile de les retirer et dont il est rare qu'elles émergent intactes.**

La décision de l'Organisation mondiale du commerce sur les programmes de soutien de l'industrie canadienne du magazine dans les années 1990 en a choqué un grand nombre. Le Canada jouissait d'une exception culturelle dans l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et à nouveau dans l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). On espérait qu'elle suffirait à protéger les industries culturelles et les politiques culturelles fédérales de la libéralisation des règles commerciales.

Mais nombreux étaient ceux qui n'avaient pas compris que l'Accord de libre-échange et l'ALÉNA sont des ententes commerciales régionales. Le test ultime de la viabilité d'une politique qui relève de l'exception culturelle dépend de sa conformité aux entreprises du GATT et de l'AGCS. C'est par le recours à ces accords de la plus haute importance que les États-Unis ont fini par remporter leur contestation de la politique sur les magazines.

La décision de l'OMC était un coup de semonce pour les Canadiens qui croyaient que l'exception culturelle protégeait obligatoirement nos industries culturelles et nos intérêts. Cette décision a poussé le secteur culturel à mieux connaître les rouages du commerce, pour évaluer convenablement toutes les menaces que les longues dispositions techniques des accords commerciaux peuvent camoufler.

En même temps, il ne faut pas oublier que les nouvelles technologies et le phénomène de la globalisation des échanges, décrits ici comme des « menaces » au système en place, créent par ailleurs de nouvelles possibilités que nous devons envisager dans notre remise en question globale.

Préserver les acquis

Entre-temps, chez nous, on continue de s'inquiéter des restrictions relatives à la propriété étrangère et de la menace continue de la concentration des entreprises et de l'intégration verticale de nos industries culturelles canadiennes.

La détermination du gouvernement fédéral de conserver le contrôle de nos systèmes de distribution apparaît moins sûre. Cela s'explique en partie par la portée de plus en plus grande des accords commerciaux internationaux et par la possibilité d'une entente en matière d'investissement, mais également en raison de la nature changeante des technologies fondamentales qui ont constitué les systèmes de distribution des livres, du cinéma et de la télévision, des enregistrements sonores et des nouveaux médias.

Si le gouvernement du Canada cède en ce qui a trait aux restrictions de la propriété étrangère, il est concevable le contrôle artistique et de gestion des entreprises culturelles canadiennes passera entièrement aux mains de propriétaires étrangers peu intéressés à promouvoir l'expression culturelle canadienne conformément à nos politiques nationales. Cela pourrait bien signifier la disparition du rôle de mise en valeur et de promotion du talent nouveau par ces industries, dans une perspective où les grands intérêts multinationaux grappilleraient les plus beaux talents canadiens.

La concentration des entreprises et de la propriété inquiète également; beaucoup de volets importants du continuum de la création appartiennent à des individus puissants ou à des consortiums. **La concentration de la propriété et l'intégration verticale des entreprises pourraient écraser complètement la vraie diversité d'expression dans tous les médias.** La concentration de la propriété et l'intégration verticale risquent certainement d'éliminer la créativité, l'innovation et les points de vue dissidents; c'est un enjeu que la politique publique canadienne doit traiter en profondeur.

L'ampleur des enjeux en matière de politique qui émanent de cette confluence des forces entourant les industries culturelles sera reflétée dans le programme législatif et en matière de politiques du nouveau gouvernement au cours des prochaines années. Il importe par conséquent de demeurer vigilant en ce qui concerne tous les aspects des arts et du secteur culturel, pour éviter qu'on nuise par mégarde au système de soutien que le gouvernement du Canada a élaboré au cours des cinquante dernières années.

Il est essentiel d'examiner et de mettre à jour les politiques, les lois et les règlements pour assurer l'accès des artistes/créateurs et des publics canadiens à toute la gamme de l'expression artistique et culturelle dans la totalité de ses formes et de sa diversité.

Le Canada a souvent proclamé son engagement face au maintien de la diversité culturelle et cela doit se refléter dans le maintien des restrictions en matière de concentration de la propriété et d'intégration verticale des industries culturelles. **Si notre engagement collectif à la diversité est aussi fort que nous le disons, nous ferons tout ce qui est nécessaire pour assurer la diversité d'opinions, d'expériences et de points de vue dans l'ensemble de nos industries culturelles.**

Les producteurs :

Le terme « producteur » englobe une vaste gamme d'activités et de rôles de l'infrastructure de la création au Canada. On peut trouver des producteurs dans tous les volets des industries culturelles et des arts. Leurs fonctions varient considérablement à l'intérieur de la gamme des activités et des médias, mais ils ont un rôle essentiel à jouer pour offrir l'expérience créatrice aux publics canadiens. Peu importe la diversité de l'interprétation de « producteur », la simple réalité est que de plus en plus de ces définitions et de ces rôles sont en train d'être revus de façon radicale en pratique plutôt qu'à l'intérieur des politiques.

La fonction de production continue d'être associée aux industries culturelles, mais celles-ci n'en ont plus l'exclusivité. La gamme traditionnelle des producteurs à l'intérieur du secteur culturel comprend :

- les présentateurs d'arts;
- les musées et les galeries;
- les organismes professionnels des arts de la scène (musique, danse, théâtre, opéra);
- les directeurs de tournée;
- les producteurs des nouveaux médias, de film et de bande vidéo (y compris les centres exploités par des artistes);
- les éditeurs de livres et de magazines;
- les producteurs d'enregistrements sonores.

La politique culturelle canadienne sur le rôle du producteur ou des industries culturelles est fermement ancrée dans une réalité antérieure où ces rôles étaient définis beaucoup plus clairement. La technologie a bien changé les choses, au point où l'artiste/créateur peut maintenant produire et distribuer son oeuvre sans les services d'un intermédiaire. L'artiste/créateur peut maintenant produire ses propres oeuvres sur un CD, un

DVD, des plates-formes multimédias et le Web, et les distribuer autour du monde en quelques secondes. Ces artistes/créateurs entrepreneurs peuvent promouvoir leurs propres oeuvres auprès de communautés d'intérêts spécifiques du monde ou encore cibler des créneaux où leurs oeuvres sont susceptibles d'être vendues.

Un excellent exemple de ce type d'esprit d'entreprise est le cas de Playwrights Press et de l'Association québécoise des auteurs dramatiques. Ces organismes de créateurs ont affiché leurs catalogues sur le Web et y ont intégré un système unique et complet de transaction qui permet aux clients en puissance de voir un aperçu des œuvres, de consulter les scénarios qui les intéressent ou d'en télécharger une copie en versant des frais. Les sites protègent les droits d'auteur afin de préserver les droits économiques et moraux du créateur/artiste. Des plans sont en train d'être élaborés pour transformer ce type de boutique en ligne en centre d'achats virtuel de produits culturels comme des scénarios de film, des livres, des illustrations musicales, des enregistrements et des oeuvres d'art visuel.

La portée du créateur/artiste peut être universelle, mais le savoir-faire élaboré dans le secteur de la production et de la distribution culturelle peut être appliqué utilement pour assurer non seulement la distribution géographique de l'œuvre, mais également une juste mesure de profit pour l'artiste/créateur.

Faire tomber le mur qui sépare l'artiste du producteur

Si la politique publique a pour but de permettre la croissance du secteur culturel et d'en entretenir la diversité et l'excellence, il est clair que le pare-feu érigé dans le système politique entre le secteur de l'artiste/créateur et celui du producteur et de l'industrie culturelle doit être démoli.

Il est évident que nous avons besoin d'une approche plus holistique de la politique culturelle pour tenir compte de l'évolution des rôles des éléments clés du continuum de la création. Les décisionnaires doivent relever le défi d'élaborer des approches qui favorisent la diversité d'expression et récompensent l'excellence, sans toutefois restreindre la façon dont les nouveaux rôles sont définis ou mis en application.

S'appuyant sur les points communs des deux communautés, la politique publique doit :

- assurer que les intérêts et les droits du créateur et du titulaire du droit d'auteur sont définis clairement et respectés dans un environnement en rapide évolution;
- régler la question des droits des médiateurs de contenu à droit d'auteur (tels les éditeurs de livres ou de magazines) et de ceux qui procèdent à la conversion d'une œuvre d'un médium à un autre (tel l'édition électronique);

- évaluer la pertinence des politiques et des programmes existants afin d'assurer qu'ils sont assez souples pour réagir à la transformation des rapports entre le créateur-artiste et le producteur et les industries culturelles;
- assurer que les restrictions en matière de propriété préservent la capacité de refléter la diversité de la communauté canadienne de la création et offrent les normes de production les plus élevées;
- élaborer un mécanisme pour s'assurer que l'incidence de l'intégration verticale n'étouffe pas la diversité d'expression et l'ouverture au nouveau talent dans toutes les formes et les disciplines;
- être en mesure de s'adapter rapidement au changement technologique en l'intégrant dans les grands programmes culturels et les disciplines;
- tenir compte des imprévus du marché international et bénéficier du soutien nécessaire pour élaborer des marchés et des publics nouveaux pour les artistes, les créateurs et les entreprises culturelles du Canada;
- conserver la capacité d'élaborer et d'appliquer les exigences canadiennes en matière de contenu dans tous les champs et toutes les formes de l'entreprise culturelle;
- assurer que tous les nouveaux projets du Canada dans le domaine du commerce international ou de la propriété intellectuelle renforcent la capacité des artistes/créateurs et des entreprises culturelles de poursuivre leur collaboration et de l'améliorer;
- fournir de l'encouragement par l'entremise des organismes de financement afin de permettre de nouvelles permutations de l'expression créatrice et des nouvelles technologies : les cyberlivres, les téléphones cellulaires qui captent la télévision, la radio satellite et la radiodiffusion, la baladodiffusion, etc.

Cette liste n'est sans doute pas exhaustive. Quoi d'autre devrait faire l'objet d'un examen politique? Manque-t-il ici des éléments clés?

Dans l'élaboration d'une nouvelle entente entre les deux communautés d'intérêts, habituellement isolées l'une de l'autre en ce qui a trait à la politique, le gouvernement a la capacité de renforcer la vie culturelle et artistique au Canada en donnant un peu de résilience au cadre de politique.

On ne se demandera pas alors si le gouvernement devrait aller dans ce sens d'élaboration de la politique, mais plutôt à quelle vitesse il devrait le faire. L'inactivité ou les retards inutiles peuvent compromettre la capacité des artistes/créateurs et des entreprises du Canada de continuer de travailler dans les médias qui les intéressent. La complaisance ou la tergiversation désavantage le Canada face à ses partenaires internationaux et à ses concurrents commerciaux.

Depuis la construction du chemin de fer national, le Canada a profité de toutes les vagues successives de la technologie pour réunir les communautés dispersées qui constituent notre pays. Les Canadiens adoptent rapidement les nouvelles technologies. Notre expérience de l'intégration du téléphone, de la télévision par câble et de nombreuses autres innovations depuis plus de 100 ans démontre l'appétit constant des Canadiens pour les nouvelles technologies de communication.

En changeant l'orientation politique afin de faciliter l'adoption rapide non seulement de nouvelles formes de technologies de la production et de la distribution, mais aussi en favorisant les nouvelles formes de co-production et de coopération entre l'artiste/créateur et les entreprises culturelles, la politique publique canadienne serait conforme à notre expérience comme nation.

La politique publique doit permettre aux Canadiens de marquer ces nouvelles technologies, avec un minimum d'anxiété et d'incertitude à propos de la politique publique. Il s'agit d'une occasion à saisir, et non d'un fardeau encombrant à assumer.

En regroupant toutes les préoccupations qui précèdent sous une seule lentille de la politique publique, on créerait des outils plus transparents et conçus pour réaliser des objectifs relativement clairs. Cela permet à tous ceux qui participent à l'élaboration des politiques ou du développement artistique et culturel de comprendre les instruments déployés pour soutenir la créativité, la production et la distribution canadiennes. Il y aurait lieu de se réjouir d'un tel développement.

Examiner les besoins de politiques culturelles avec une même lentille

Le CRTC s'apprête à examiner sa politique concernant la radio commerciale et ensuite la télévision. Les parties en lutte pour le pouvoir à l'élection fédérale ont spéculé à propos d'un examen du CRTC et de la SRC et d'autres institutions culturelles ont été mentionnées, qui seraient dignes d'être examinées.

La politique étrangère du Canada devrait par ailleurs être examinée au début de la vie du prochain Parlement. Sommes-nous prêts à traiter les enjeux commerciaux et internationaux et les questions qu'ils soulèvent pour le secteur culturel avec un oeil tourné vers l'avenir? Avons-nous élaboré collectivement un programme cohérent pour l'arène internationale qui nous amène sur la voie de l'adaptation rapide aux nouvelles technologies et aux possibilités qu'elles peuvent nous fournir? Si ce n'est pas le cas, comment allons-nous procéder?

Face à des changements globaux comme ceux auxquels nous faisons face, il est fort imprudent de procéder à des révisions aussi critiques de façon fragmentée et sans perspective globale. Il est tout aussi impossible et imprudent de séparer notre programme politique intérieur de notre

programme politique international. La mondialisation et la libéralisation du commerce affectent profondément les politiques intérieures et la politique. Quel travail reste-t-il à faire pour nous amener à un point où cela n'est pas seulement une lapolissade, mais un point d'orientation ferme pour toute notre réflexion ?

Il ne faudra pas que le secteur culturel se contente de défendre le statu quo lorsque ces examens auront lieu. Les choses ont trop changé pour justifier une telle position et il y a encore plus de changement à l'horizon.

Le défi des décisionnaires du gouvernement et du secteur consiste à faciliter un dialogue visionnaire afin de saisir ces possibilités et d'autres de refaire la politique culturelle. Le gouvernement et nos partis politiques ont mis la table pour que cette discussion se produise au cours des prochaines années. Le secteur culturel est-il prêt à en profiter au maximum?

Avant de réaffirmer la validité de toutes les politiques qui existent et des précédents, le secteur culturel doit faire une réflexion et une réconciliation collectives autour des voies que nous empruntons et des outils dont nous avons besoin pour réaliser nos buts. S'accrocher à des politiques et à des pratiques démodées n'est pas seulement de la sentimentalité; cela pourrait aussi s'avérer fatal pour ce que nous tenons le plus à préserver et à protéger – notre vitalité artistique et culturelle et notre diversité d'expression.

Tout progrès dans l'agenda politique doit d'abord trouver sa source dans l'établissement d'une volonté politique. Il est crucial pour la société canadienne qu'une telle volonté politique soit créée pour faire face aux défis et possibilités actuels qui confrontent nos producteurs et nos industries culturelles.

C'est là le défi auquel nous tous conviés.

QUELQUES-UNES DES QUESTIONS À DÉBATTRE

Comment le secteur culturel peut-il garder le pas avec l'évolution rapide des nouvelles technologies et les possibilités qu'elles peuvent nous offrir?

Compte tenu de la révolution technologique (e.g. Internet), les rôles et disciplines traditionnels sont-ils en train de changer ou même de disparaître?

Quelle contribution au développement et à la santé de la culture nationale les nouvelles entreprises de distribution devraient-elles être appelées à faire?

Comment encourager la production et l'innovation tout en protégeant la propriété canadienne de nos entreprises à incidence culturelle?

La concentration des entreprises est-elle une menace à la diversité d'expression culturelle?

La politique étrangère du Canada doit être examinée bientôt; sommes-nous prêts à traiter les enjeux commerciaux et internationaux et les questions qu'ils soulèvent pour le secteur culturel avec un oeil tourné vers l'avenir?